



COMMUNE D'ESCAUTPONT  
Département du Nord  
Arrondissement de  
Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059:215902073-20250624-68\_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

<p>Date de convocation : 13.06.2025</p> <p>Date de publication : 13.06.2025</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin</b> Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<b>Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025</b>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p><b>PRÉSENTS :</b> Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT</p> <p><b>ABSENTS EXCUSÉS</b> Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p><b>ONT DONNÉ POUVOIR :</b> Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE</p> <p><b>ABSENTS :</b> M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

**DELIBERATION N°68-2025-DF-RK**

**Objet : Modification du règlement de la cantine scolaire**

Madame Catherine ROLY rappelle à l'Assemblée que depuis la mise en service de la restauration scolaire sur la commune, un règlement a été mis en place afin d'en encadrer le fonctionnement. Ce règlement définit les modalités d'inscription, les règles de vie au sein de la cantine, ainsi que les droits et devoirs des familles et des enfants. Il a pour but d'assurer le bon déroulement du service, dans le respect de la sécurité, de l'hygiène et du bien-être des élèves.

Madame Catherine ROLY informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du dispositif national de la cantine dite à « 1 euro », une révision du règlement de la restauration scolaire s'est avérée nécessaire pour adapter certains articles aux nouvelles conditions d'accès au service.

Par ailleurs, d'autres ajustements ont été effectués, notamment la précision selon laquelle un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être fourni par les familles pour tout enfant présentant un problème de santé nécessitant un aménagement particulier pendant le temps de restauration.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au règlement de la restauration scolaire
- **DE DIRE** que ce règlement sera effectif à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 et jusqu'à la prochaine modification

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

